



Droit de visite à une personne en maison de retraite

Par Visiteur

La famille peut-elle interdire les visites à une personne dans une maison de retraite ?

Par Visiteur

Chère madame,

La famille peut-elle interdire les visites à une personne dans une maison de retraite ?

Cette personne est-elle placée sous tutelle?

Que fait la famille pour interdire de telles visites?

Très cordialement.

Par Visiteur

La personne en question n'est pas sous tutelle, la famille la mise en maison de retraite médicalisée, car depuis 1 an on a détecté un alzheimer.

Par Visiteur

Chère madame,

La personne en question n'est pas sous tutelle, la famille la mise en maison de retraite médicalisée, car depuis 1 an on a détecté un alzheimer.

Dans ce cas, la personne étant majeure et consentante, et dans la mesure où elle n'est pas placée sous tutelle, alors elle doit entretenir les relations de son choix. Il n'y a qu'une seule limite, qui consiste à respecter les règles posées par la maison de retraite.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci, pour votre réponse.